

# Conditions générales de vente

---

## Objet et champ d'application

Suite à la commande d'une formation, le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur. En cas de formation financée par le CPF du client, les CGU de *Mon Compte Formation* prévalent et se substituent au contrat de formation.

## Documents contractuels de formation professionnelle

La micro-entreprise Clémence Paboeuf fait parvenir au client un contrat ou une convention de formation professionnelle continue en double ou triple exemplaire, précisant le lieu, les dates, horaires des séances de formation ainsi que le programme. Le client engage Clémence Paboeuf en lui retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé. Le paiement est dû à la réception de la facture. Une inscription est définitivement validée lorsque la convention de formation ou le contrat est signé. A l'issue de cette formation, un certificat de réalisation est remis au stagiaire, ainsi qu'un rapport de stage.

## Documents contractuels hors formation professionnelle

Le devis signé fait office de contrat. En signant le devis, le client accepte également les CGV et le règlement intérieur qui lui a été transmis avec le devis. Le paiement est dû à la réception de la facture.

## Prix, facturation et règlement

La TVA est non applicable, conformément à l'article 293B du CGI. Toute formation commencée est due en totalité, hors cas de force majeure dûment reconnu. Sauf mention contraire, le prix comprend les frais de déplacement de la formatrice et la préparation des séances de formation. La micro-entreprise Clémence Paboeuf se réserve expressément le droit de ne pas délivrer la prestation au client tant que la prestation n'aura pas été réglée dans les conditions prévues par le contrat ou la convention. Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de Clémence Paboeuf à réception de la facture.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, Clémence Paboeuf se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

## Règlement par un OPCO / FAF

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'OPCO ou le FAF dont il dépend, il appartient au Client de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande;

- transmettre à Clémence Paboeuf une copie de l'accord de prise en charge ou de faire sa demande de formation via le dispositif CPF sur le site Mon Compte formation dédié ;

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO du fait du client, le solde sera facturé au Client. Si Clémence Paboeuf n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO du fait du client, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. Le cas échéant, le remboursement des avoirs par Clémence Paboeuf est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

## **Pénalités de retard**

Conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, en cas de retard de paiement, le client est de plein droit débiteur, en plus d'une pénalité de retard calculée au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Le paiement ne peut être retardé sous quelque prétexte que ce soit y compris en cas de litige. Les réclamations ne sont acceptées que dans les 30 jours qui suivent la prestation.

## **Refus de commande**

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation ou atelier linguistique de Clémence Paboeuf, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, Clémence Paboeuf pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Clémence Paboeuf étant une micro-entreprise, elle se réserve le droit de refuser une demande de formation si celle-ci n'est pas compatible avec son emploi du temps ou si le lieu de formation est trop éloigné. La réponse parviendra au demandeur dans un délai de 30 jours maximum.

## **Conditions d'annulation et de report de l'action de formation**

En cas d'annulation d'une formation professionnelle hors financement CPF, les conditions d'annulations sont précisées dans la convention de formation.

Pour les formations financées via le dispositif CPF, Les modalités de résiliation et d'abandon sont décrites à l'article 6 des CGU « Mon Compte Formation » : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conditions-generales-dutilisation>

## **Conditions de report d'une séance de formation professionnelle**

Toute séance de formation professionnelle peut être reportée si la demande est faite au minimum 48 heures en avance et dans la limite de la date de fin du contrat à l'adresse [contact@clemence-cours-fle.fr](mailto:contact@clemence-cours-fle.fr)

## Conditions d'annulation des ateliers linguistiques (hors formation professionnelle)

En cas de non présentation du participant lors de l'atelier, ou d'annulation moins de 48 heures avant l'atelier, la somme totale est considérée comme due.

## Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à Clémence Paboeuf en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Clémence Paboeuf pour les seuls besoins desdits stages uniquement. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 sur simple demande.

Les documents contractuels et questionnaires sont conservés pour une durée de 5 ans maximum.

## Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre Clémence Paboeuf et ses Clients.

## Attribution de compétence

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de Clémence qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

## Election de domicile

L'élection de domicile est faite par Clémence Paboeuf à son siège social au 20 rue de la Métairie, 44230 Saint-Sébastien-sur-Loire.